

DEC182552DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Simon LE GALL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC182553DCIF du 14 septembre 2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

VU, l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2018/09/2326 du 12 septembre 2018

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Monsieur Simon LE GALL, Inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » à compter du 1^{er} octobre 2018 en remplacement de Monsieur Arnaud MARTIN.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2018


Antoine PETIT



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13